

COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE

UNION ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE

CONSEIL DES MINISTRES

**COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES FISCALES**

Dans le cadre de la deuxième session du Conseil des Ministres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), tenue à BANGUI, République centrafricaine du 10 au 17 Août 1999, la commission des Affaires Fiscales présidée par Monsieur DJIMRATAH BANG-HOMBAYE, Inspecteur Principal des Impôts, membre de la délégation tchadienne, s'est réunie dans la salle de commission n° 3 du palais de la CEMAC, du 10 au 13 Août 1999. (voir liste des participants en annexe).

Deux affaires étaient inscrites à l'ordre du jour :

- Affaire n° 10 C : Agrément des Professionnels Libéraux de la comptabilité ;
- Affaire n° 10 D : Agrément des Conseils Fiscaux.

Les travaux de la Commission des Affaires Fiscales ont abouti aux conclusions suivantes :

I – AFFAIRE N° 10 C : *Agrément des Professionnels Libéraux de la Comptabilité*

Sur vingt-et-un (21) dossiers examinés, vingt ont reçu un avis favorable, soit :

- onze (11) en qualité d'Expert Comptable,
- huit (8) en qualité de Comptable Agréé
- un (1) en qualité de Société d'Expertise Comptable.

Un dossier (1) a été renvoyé pour complément d'informations.

II – AFFAIRE N° 10 D : *Agrément des Conseils Fiscaux*

Sur onze dossiers examinés, six (6) ont recueilli un avis favorable ; deux (2) rejetés et trois (3) renvoyés pour complément d'informations.

Les travaux se sont déroulés dans une ambiance de parfaite cordialité.

Bangui le 16 AOUT 1999
LE PRESIDENT
DJIMRATAH BANG-HOMBAYE

